



A Madame la Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours
Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours
21 rue Saint-Etienne
45043 Orléans Cedex 1

Objet : Demande d'audience concernant les EAF

Madame la Rectrice,

Les premières informations qui nous avaient été communiquées lors de la réunion du 30 janvier concernant les EAF étaient inacceptables. Ceci a amené à une intervention syndicale lors du CTA de mars, et un avis voté à l'unanimité des organisations syndicales en CHSCTA.

Les collègues de lettres, soutenus par nos organisations syndicales, se sont mobilisés afin que leurs conditions de travail lors des examens soient sensiblement améliorées, et les conditions du bac soient plus favorables aux élèves.

Une pétition intersyndicale a rencontré un large écho.

Des avancées nous ont été promises.

A ce jour, nous n'avons reçu aucune information de vos services, alors que les collègues ont, eux, reçus un courrier des IA-IPR. Les chefs d'établissements ont de leur côté reçu un courrier de la DEC. Ces courriers ne correspondent pas à nos demandes ni aux engagements pris sur de nombreux points : nombre de candidats, calendrier intenable, rien sur les vœux géographiques, ni sur les surveillances du bac dont sont chargés les collègues dans certains établissements en sus des épreuves.

Les collègues sont en colère.

C'est pourquoi, Madame la Rectrice, nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir rapidement sur ce sujet, nous, organisations syndicales et un représentant par département des enseignants de lettres. Ce sera l'occasion en outre de vous remettre en main propre les pétitions et faire en sorte que les promesses d'améliorations fortes des conditions d'examens deviennent réalité.

Pour l'intersyndicale
Olivier Lelarge